

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N° 1 du 3 janvier 2019

Sommaire chronologique

Décision NAq n° 2018-68 DS Dépense du 31 décembre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine au sein de la direction régionale en matière de dépense et de recette-----3

Décision NAq n° 2018-69 DS DR du 31 décembre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine au sein de la direction régionale -----5

Décision NAq n° 2018-70 DS PF du 31 décembre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine au sein des plateformes Centre et Est----- 21

Décision Co n° 2019-01 DS PTF du 2 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse au sein de la plates-forme régionale de production ----- 24

Décision Co n° 2019-02 DS Agences du 2 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse au sein des agences----- 26

Décision Co n° 2019-03 DS IPR du 2 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables----- 33

Décision GdE n° 2019-01 DS Agences du 2 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des agences ----- 38

Décision GdE n° 2019-02 DS IPR du 2 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables----- 85

Décision GdE n° 2019-03 DS PTF du 2 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des plateformes de services----- 110

[Suite du sommaire en page suivante](#)

Décision GdE n° 2019-04 DS DR du 2 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein de la direction régionale ----- 116

Instruction n° 2019-1 du 3 janvier 2019

Manquements aux obligations des demandeurs d'emploi et sanctions applicables----- 139

Décision NAq n° 2018-68 DS Dépense du 31 décembre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine au sein de la direction régionale en matière de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense, émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Aurélien Leroy, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint administration, finances et gestion
- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe performance sociale
- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet et des relations avec l'instance paritaire régionale.

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, le bon à payer d'une opération de dépense :

- a) dans la limite de 90 000 euros TTC :
 - o monsieur Michel Diez, directeur de l'immobilier et logistique
 - o monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
- b) dans la limite de 12 000 euros TTC :
 - o madame Christine Georget, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail
 - o madame Xuan Rauzet, responsable de service relations sociales et juridique
 - o madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance
 - o monsieur Olivier Duffaut, responsable de service gestion des talents emplois et compétences
 - o madame Isabelle Roullier Morin, directrice de la communication et responsabilité sociétale et environnementale
 - o monsieur Vincent Poux, directeur adjoint de la communication et responsabilité sociétale et environnementale
 - o madame Patricia Gobin, responsable de service communication réseau

- madame Florence Lesnier Rousseau, responsable de service relations presse et médias sociaux
- monsieur Pascal Granger, responsable de service WEB et événementiel
- monsieur Jean-Luc Perrot, directeur de la stratégie, des relations extérieures, des statistiques et évaluation
- madame Odile Darricau, directrice des opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice métier
- madame Marina Swiatkowski, responsable de service gestion des droits au sein de la direction métier
- monsieur Yvon Debeauvais, management de fonction sécurité
- madame Nadine Fournier, responsable de service moyens généraux
- monsieur Michel Rousseau, responsable de service achats et marchés S4
- monsieur Thierry Robert, responsable de service immobilier territoire Aquitaine
- monsieur Jérémy Richard, responsable de service immobilier territoire Poitou Charentes et Limousin
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques
- madame Grace Contu-Agundez, responsable de service système informatique et téléphonie régionale
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateforme Centre, Est et Contrôle de la recherche d'emploi
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- monsieur Henri Alexandre, responsable de service des plateformes Nord, Ouest et Sud
- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée à :

- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint administration, finances et gestion

à l'effet de donner, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015.

Article 5 – Abrogation

La décision NAc n° 2018-51 DS Dépense du 26 septembre 2018 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 31 décembre 2018.

Frédéric Toubeau
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine

Décision NAq n° 2018-69 DS DR du 31 décembre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence, ordres de missions et notes de frais

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions :

- les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités, les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et

autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine,

- les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations,
- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice métier
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint administration, finances et gestion,
- monsieur Michel Diez, directeur de l'immobilier et de la logistique
- monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
- monsieur Thierry Moreau, directeur finances et contrôle de gestion
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Yvon Debeauvais, management de fonction sécurité
- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe performance sociale
- madame Christine Georget, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance
- monsieur Aurélien Leroy, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Isabelle Roullier Morin, directrice de la communication et responsabilité sociétale et environnementale
- monsieur Vincent Poux, directeur adjoint de la communication et responsabilité sociétale et environnementale
- monsieur Jean-Luc Perrot, directeur de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluations
- madame Eléonore Gire, directrice adjointe de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluations
- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet en charge des relations avec l'instance paritaire régionale
- monsieur Jean-Claude Buchet, médiateur

§ 3 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article dans la limite de leurs attributions :

au sein de la direction finances et contrôle de gestion :

- monsieur David Cosledan, responsable de service contrôle de gestion
- madame Christina De Jesus Grave, responsable de service adjointe contrôle de gestion
- madame Adeline Nigou, responsable de service comptabilité PACTES3
- madame Catherine Rahmoune, responsable de service comptabilité IFA

au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques :

- madame Roselyne Renard, responsable de service achats et marchés S3
- monsieur Michel Rousseau, responsable de service achats et marchés S4
- madame Nadine Fournier, responsable de service moyens généraux

au sein de la direction de l'immobilier et de la logistique :

- monsieur Thierry Robert, responsable de service immobilier territoire Aquitaine
- monsieur Jérémy Richard, responsable de service immobilier territoire Poitou Charentes et Limousin

au sein de la direction sécurité des personnes et des biens :

- monsieur Gilles Pilardeau, responsable de service sécurité des personnes et des biens (territoire Poitou Charentes)

au sein de la direction maîtrise des risques et systèmes d'information :

- monsieur Thierry Biensan, responsable de service prévention des fraudes
- madame Isabelle Galland, responsable de service adjointe prévention des fraudes
- madame Elodie Crespy, responsable de service maîtrise des risques et contrôle interne
- madame Grace Contu-Agundez, responsable de service système informatique et téléphonie régionale
- monsieur David Jaulin, responsable de service adjoint système informatique et téléphonie régionale

au sein de la direction relations sociales et qualité de vie au travail :

- madame Xuan Rauzet, responsable de service relations sociales et juridique
- madame Marie Ibar, responsable de service développement managérial

et au sein de la direction de la gestion des ressources humaines :

- monsieur Olivier Duffaut, responsable de service gestion des talents emplois et compétences
- madame Christelle Berger, responsable de service gestion des compétences
- monsieur David Veyreveze, responsable d'équipe au sein du service gestion des compétences
- madame Lydie Coquelle, responsable de service gestion administration du personnel
- madame Peggy David, responsable de service adjointe gestion administration du personnel

au sein de la direction métier :

- madame Marina Swiatkowski, responsable de service gestion des droits
- monsieur Denis Bernardot, management de service demandeurs d'emploi
- monsieur Hugues Davis, responsable de service aux entreprises et développement économique

au sein de la direction des opérations :

- madame Michèle Gonzalez, responsable de service sécurisation des parcours professionnels
- monsieur Dominique Gelpe, responsable de service adjoint sécurisation des parcours professionnels,
- madame Emmanuelle Mahé, manager d'équipe au sein du service sécurisation des parcours professionnels
- madame Florence Baudry, responsable de service ad intérim pilotage, performance, qualité et projets
- madame Fabienne Da Costa, responsable de service transformation digitale

au sein de la direction communication et stratégie relations extérieures :

- madame Patricia Gobin, responsable de service communication réseau
- madame Florence Lesnier Rousseau, responsable de service relations presse et médias sociaux
- monsieur Pascal Granger, responsable de service WEB et événementiel

au sein de la direction de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluation :

- monsieur Christophe Bequart, responsable de service développements et projets
- madame Pascale Sequier, responsable de service partenariat et relations extérieures
- madame Béatrice Peyrat, responsable de service adjointe partenariat et relations extérieures
- monsieur Grégory Cluzes, responsable de service statistiques études
- madame Carolyn Sageaux, responsable de service adjointe statistiques études

et au sein des plateformes régionales :

- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et Contrôle de la recherche d'emploi
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de, signer les notes de frais des membres des instances régionales représentatives du personnel, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions, à :

- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe performance sociale
- madame Christine Georget, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- madame Xuan Rauzet, responsable de service relations sociales et juridique
- monsieur Gilles Favier, collaborateur au sein du service relations sociales et qualité de vie au travail
- madame Séverine Enea, collaboratrice au sein du service relations sociales et qualité de vie au travail
- madame Juliette Monnehay, collaboratrice au sein du service relations sociales et qualité de vie au travail
- madame Virginie Morisseau, collaboratrice au sein du service relations sociales et qualité de vie au travail
- madame Sylvie Drifford, collaboratrice au sein du service relations sociales et qualité de vie au travail
- madame Isabelle Jeanneteau, collaboratrice au sein du service relations sociales et qualité de vie au travail

§ 5 . Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de, signer les notes de frais des membres des instances paritaires régionales, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet en charge des relations avec l'instance paritaire régionale

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe performance sociale
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint administration, finances et gestion

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 3, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,

- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 3 :

- monsieur Aurélien Leroy, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet en charge des relations avec l'instance paritaire régionale
- monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
- monsieur Michel Diez, directeur de l'immobilier et de la logistique

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 4, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 4 :

au sein de la direction des relations sociales et qualité de vie au travail :

- madame Christine Georget, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- madame Xuan Rauzet, responsable de service relations sociales et juridique
- madame Marie Ibar, responsable de service développement managérial

au sein de la direction de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance :

- madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance
- monsieur Olivier Duffaut, responsable de service gestion des talents emplois et compétences
- madame Christelle Berger, responsable de service gestion des compétences
- madame Lydie Coquelle, responsable de service gestion administration du personnel
- madame Peggy David, responsable de service adjointe gestion administration du personnel

au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques :

- madame Roselyne Renard, responsable de service achats et marchés S3
- monsieur Michel Rousseau, responsable de service achats et marchés S4
- madame Nadine Fournier, responsable de service moyens généraux

au sein de la direction de l'immobilier et de la logistique :

- monsieur Thierry Robert, responsable de service immobilier territoire Aquitaine
- monsieur Jérémy Richard, responsable de service immobilier territoire Limousin Poitou Charentes

au sein de la direction sécurité des personnes et des biens :

- monsieur Yvon Debeauvais, management de fonction sécurité
- monsieur Gilles Pilardeau, responsable de service sécurité des personnes et des biens (territoire Poitou Charentes)
- monsieur Cyril Réjasse, responsable sécurité des personnes et des biens (territoire Limousin)

au sein de la direction maîtrise des risques et systèmes d'information :

- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Thierry Biensan, responsable de service prévention des fraudes
- madame Isabelle Galland, responsable de service adjointe prévention des fraudes
- madame Grace Contu-Agundez, responsable de service système informatique et téléphonie régionale

- monsieur David Jaulin, responsable de service adjoint système informatique et téléphonie régionale

au sein de la direction des opérations :

- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice métier
- madame Michèle Gonzalez, responsable de service sécurisation des parcours professionnels
- madame Florence Baudry, responsable de service ad intérim pilotage, performance, qualité et projets

au sein de la direction communication et stratégie relations extérieures :

- madame Isabelle Roullier Morin, directrice de la communication, et responsabilité sociétale et environnementale
- monsieur Vincent Poux, directeur adjoint de la communication, et responsabilité sociétale et environnementale
- madame Patricia Gobin, responsable de service communication réseau
- madame Florence Lesnier Rousseau, responsable de service relations presse et médias sociaux
- monsieur Pascal Granger, responsable de service WEB et événementiel

au sein de la direction de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluation :

- monsieur Jean-Luc Perrot, directeur de la stratégie, des relations extérieures, des statistiques et évaluations
- madame Eléonore Gire, directrice adjointe de la stratégie, des relations extérieures statistiques et évaluations
- monsieur Grégory Cluzes, responsable de service statistiques études,
- madame Carolyn Sageaux, responsable de service adjointe statistiques études

au sein des plateformes régionales :

- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et Contrôle de la recherche d'emploi
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- monsieur Henri Alexandre, responsable de services des plateformes Nord, Ouest et Sud
- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest
- madame Sophie Renault, directrice de la plateforme Nord
- monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur de la plateforme Sud

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 1, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations

- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 2 à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint administration, finances et gestion
- monsieur Michel Diez, directeur de l'immobilier et de la logistique

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 3, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 3 :

- monsieur Thierry Robert, responsable immobilier et logistique territoire Aquitaine
- monsieur Jérémy Richard, responsable immobilier et logistique territoire Limousin et Poitou Charentes

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint administration, finances et gestion
- monsieur Michel Diez, directeur de l'immobilier et de la logistique

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Aurélien Leroy, directeur stratégie et relations extérieures, dans la limite de 75 000 euros

aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou

de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe performance sociale
- madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance

à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé
- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des entreprises,

§ 2 Bénéficie de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et contrôle de la recherche d'emploi

- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre

Article 8 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et contrôle de la recherche d'emploi
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et contrôle de la recherche d'emploi
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- monsieur Frédéric Darthout, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est
- madame Brigitte Commencas, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est
- monsieur Henri Alexandre, responsable de services des plateformes Nord, Ouest et Sud
- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest
- madame Maria Barros, responsable d'équipe au sein de la plateforme Ouest
- monsieur Martial Caillet, responsable d'équipe au sein de la plateforme Ouest

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

A. Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Henri Alexandre, responsable de services des plateformes Nord, Ouest et Sud

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 60 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais
- 3) de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 60 mois.

B. Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Isabelle Barsacq, directrice métier
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et des systèmes d'information
- monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Thierry Biensan, responsable de service prévention des fraudes
- madame Isabelle Galland, responsable adjointe de service prévention des fraudes
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- madame Delphine Lienard, management d'équipe de la plateforme services à distance au sein de la plateforme Centre
- madame Nathalie Sugier, management d'équipe de la plateforme services à distance au sein de la plateforme Centre
- madame Sylviane Finck, responsable d'équipe du pôle régional de traitement et de professionnalisation au sein de la plateforme Centre
- monsieur Christophe Grandcoin, management d'équipe du pôle régional de traitement et de professionnalisation au sein de la plateforme Centre
- madame Marie-Anne Terrière, juriste du service recouvrement contentieux au sein de la plateforme Centre
- monsieur Frédéric Darhout, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est
- madame Brigitte Commencas, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est
- madame Ghislaine Chenel, audicière au sein de la plateforme Est
- monsieur Henri Alexandre, responsable de services des plateformes Nord, Ouest et Sud
- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest
- madame Maria Barros, responsable d'équipe au sein de la plateforme Ouest
- monsieur Martial Caillet, responsable d'équipe au sein de la plateforme Ouest
- monsieur Jean Pierre Alibert, juriste-audicien au sein de la plateforme Ouest
- monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur de la plateforme Sud
- monsieur David Castan, responsable d'équipe au sein de la plateforme Sud

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

C. Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Yohan David, référent métiers des services à distance au sein de la plateforme Centre
- madame Karine Pinto, référente métiers du pôle régional de traitement et de professionnalisation au sein de la plateforme Centre

- madame Sabine Leblois, référente métiers au sein de la plateforme Est
- madame Farhida Bertrand, référente métiers au sein de la plateforme Ouest
- monsieur Jean François Perraud-Labat, référent métiers au sein de la plateforme sud

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 24 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais
- 3) de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 24 mois.

D. Délégation permanente de signature est donnée à :

l'ensemble des agents exerçant au sein des plateformes, pour, au nom du directeur régional Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires, les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations d'assurance chômage et les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 12 mois.

§ 2 – Remise de dette

A. Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

B. Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice métier
- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Henri Alexandre, responsable de services des plateformes Nord, Ouest et Sud

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

C. Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre

- madame Marie-Anne Terrière, juriste du service recouvrement contentieux au sein de la plateforme Centre
- madame Delphine Lienard, management d'équipe de la plateforme de services à distance au sein de la plateforme Centre
- madame Nathalie Sugier, management d'équipe de la plateforme services à distance au sein de la plateforme Centre
- monsieur Yohan David, référent métiers des services à distance au sein de la plateforme Centre
- madame Sylviane Finck, responsable d'équipe du pôle régional de traitement et de professionnalisation au sein de la plateforme Centre
- monsieur Christophe Grandcoin, management d'équipe du pôle régional de traitement et de professionnalisation au sein de la plateforme
- madame Karine Pinto, référente métiers du pôle régional de traitement et de professionnalisation au sein de la plateforme Centre
- monsieur Frédéric Darthout, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est
- madame Brigitte Commencas, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est
- madame Ghislaine Chenel, audiencière au sein de la plateforme Est
- madame Sabine Leblois, référente métiers au sein de la plateforme Est
- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest
- madame Maria Barros, responsable d'équipe au sein de la plateforme Ouest
- monsieur Martial Caillet, responsable d'équipe au sein de la plateforme Ouest
- monsieur Jean Pierre Alibert, juriste-audencier au sein de la plateforme Ouest
- madame Farhida Bertrand, référente métiers au sein de la plateforme Ouest
- monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur de la plateforme Sud
- monsieur David Castan, responsable d'équipe au sein de la plateforme Sud
- monsieur Jean François Perraud-Labat, référent métiers au sein de la plateforme sud

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros.

§ 3 – Admission en non-valeur

A. Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

B. Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice métier
- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Henri Alexandre, responsable de services des plateformes Nord, Ouest et Sud

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y

afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Thierry Biensan, responsable de service prévention des fraudes
- madame Isabelle Galland, responsable adjointe de service prévention des fraudes
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest

Section 5 – Décisions sur recours

Article 10 – Recours gracieux

1° Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4 et 5 de la présente décision.

2° Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Henri Alexandre, responsable de services des plateformes Nord, Ouest et Sud

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 7 à 9 de la présente décision.

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations,
- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice métier

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 12 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- monsieur Thierry Moreau, directeur finances et contrôle de gestion

- monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
- monsieur Yvon Debeauvais, management de fonction sécurité
- monsieur Gilles Pilardeau, responsable de service sécurité des personnes et des biens (territoire Poitou Charentes),
- monsieur Olivier Gaudy, chargé de sécurité des personnes et des biens (territoire Poitou Charentes)
- monsieur Cyril Réjasse, responsable sécurité des personnes et des biens (territoire Limousin),

à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

Article 13 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice métier
- madame Marina Swiatkowski, responsable de service gestion des droits de la direction métier
- monsieur Denis Bernardot, management de service demandeurs d'emploi de la direction métier
- madame Martine Bore-Gesta, juriste au sein du service gestion des droits de la direction métier
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Thierry Biensan, responsable de service prévention des fraudes
- madame Isabelle Galland, responsable adjointe de service prévention des fraudes
- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Henri Alexandre, responsable de services des plateformes Nord, Ouest et Sud
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- madame Marie-Anne Terrière, juriste du service recouvrement contentieux au sein de la plateforme Centre
- madame Ghislaine Chenel, audicière au sein de la plateforme Est
- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest
- madame Maria Barros, responsable d'équipe au sein de la plateforme Ouest
- monsieur Martial Caillet, responsable d'équipe au sein de la plateforme Ouest
- monsieur Jean Pierre Alibert, juriste-audicien au sein de la plateforme Ouest

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 14 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice métier
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et des systèmes d'information

- monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Thierry Biensan, responsable de service prévention des fraudes
- madame Isabelle Galland, responsable adjointe de service prévention des fraudes

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 15 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe performance sociale
- madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 16 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint administration, finances et gestion
- monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
- monsieur Vincent Coyac, juriste au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
- madame Sonia Moreau, juriste au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération

susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 17 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe performance sociale

Section 7 – Divers

Article 18 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint administration, finances et gestion
- monsieur Thierry Moreau, directeur finances et contrôle de gestion
- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Henri Alexandre, responsable de services des plateformes Nord, Ouest et Sud

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 19 – Abrogation

La décision NAq n° 2018-54 DS DR du 9 octobre 2018 est abrogée.

Article 20 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 31 décembre 2018.

Frédéric Toubeau,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine

Décision NAq n° 2018-70 DS PF du 31 décembre 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine au sein des plateformes Centre et Est

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités des plateformes, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 4) les plaintes sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant les plateformes,
- 5) valider les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production,
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire, dans la limite de leurs attributions :

- madame Delphine Lienard, management d'équipe de la plateforme services à distance au sein de la plateforme Centre
- madame Nathalie Sugier, management d'équipe de la plateforme services à distance au sein de la plateforme Centre
- madame Sylviane Finck, responsable d'équipe du pôle régional de traitement et de professionnalisation au sein de la plateforme Centre
- monsieur Christophe Grandcoin, management d'équipe du pôle régional de traitement et de professionnalisation au sein de la plateforme Centre
- madame Brigitte Commencas, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est
- monsieur Frédéric Darthout, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est

Article 2 – Bons

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production,
- madame Delphine Lienard, management d'équipe de la plateforme services à distance au sein de la plateforme Centre
- madame Nathalie Sugier, management d'équipe de la plateforme services à distance au sein de la plateforme Centre
- madame Sylviane Finck, responsable d'équipe du pôle régional de traitement et de professionnalisation au sein de la plateforme Centre
- monsieur Christophe Grandcoin, management d'équipe du pôle régional de traitement et de professionnalisation au sein de la plateforme Centre
- monsieur Yohan David, référent métiers des services à distance au sein de la plateforme Centre
- madame Karine Pinto, référente métiers du pôle régional de traitement et de professionnalisation au sein de la plateforme Centre
- madame Brigitte Commencas, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est
- monsieur Frédéric Darhout, responsable d'équipe au sein de la plateforme Est
- madame Sabine Leblois, référente métiers au sein de la plateforme Est

Article 3 – Recours

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées à l'article 2§1 de la présente décision.

Article 4 – Marchés de prestations de demandeurs d'emploi

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production,
- madame Yasmina Maloubier, responsable de service des plateformes Centre, Est et contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions d'application des pénalités et réfections dans le cadre des marchés de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

Article 5 – Territorialité

Les délégations de signature, objets de la présente décision, valent dans le périmètre territorial couvert par les plateformes.

Article 6 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 7 – Abrogation

Les décisions NAq n° 2018-46 du 26 septembre 2018 et NAq n° 2016-55 DS.PTF du 25 novembre 2016 sont abrogées.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 31 décembre 2018.

Frédéric Toubeau
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine

Décision Co n° 2019-01 DS PTF du 2 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse au sein de la plates-forme régionale de production

Le directeur régional de Pôle emploi Corse,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R.5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité.

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée à madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la plateforme, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous son autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 1 du présent article, bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation mentionnée au § 1, monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint, monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim et monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production.

Article 2 – Bons

§ 1- Délégation permanente de signature est donnée à madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi corse, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 1 du présent article, bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation mentionnée au § 1, monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint, monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim, monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production.

Article 3 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée à madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi corse, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de

changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 1 du présent article, bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation mentionnée au § 1, monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint, monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint, monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim et monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production.

Article 4 – Territorialité

La plate-forme ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale de Corse.

Article 5 – Abrogation

La décision Co n° 2018-11 DS PTF du 2 juillet 2018 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ajaccio, le 2 janvier 2019.

Pierre Peladan,
directeur régional
de Pôle emploi Corse

Décision Co n° 2019-02 DS Agences du 2 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Corse,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-75 du 26 juin 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée:

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre 1er du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :
 - o madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia
 - o madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
 - o madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
 - o madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
 - o madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia

- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Martine Thouzeau, référente métiers au sein de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production par interim de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Elisabeth Costa, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi Ajaccio
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio
- madame Anne-Claire Rousset, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Marc Bertelli, référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Céline Bunozy, référente métiers au sein pôle emploi Porto-Vecchio / Propriano
- madame Vannina Ferrandino responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano
- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production
- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,

- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2, 3 à titre permanent :

- madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia
- madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse
- madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi Ajaccio
- madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano
- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production

Article 5 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 :

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- madame Martine Thouzeau, référente métiers au sein de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production par interim de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Elisabeth Costa, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio

madame Anne-Claire Rousset, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio

- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Marc Bertelli, référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Céline Bunoz, référente métiers au sein pôle emploi Porto-Vecchio / Propriano
- madame Vannina Ferrandino responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano
- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

A l'article 2 :

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- madame Martine Thouzeau, référente métiers au sein de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production par interim de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Elisabeth Costa, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio
- madame Anne-Claire Rousset, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Marc Bertelli, référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Céline Bunoz, référente métiers au sein pôle emploi Porto-Vecchio / Propriano
- madame Vannina Ferrandino, responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano
- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Bénéficiaires de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia
- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Martine Thouzeau, référente métiers au sein de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production par interim de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Elisabeth Costa, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi Ajaccio
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio
- madame Anne-Claire Rousset, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Marc Bertelli référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- madame Evelynne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Céline Bunoz, référente métiers au sein pôle emploi Porto-Vecchio / Propriano
- madame Vannina Ferrandino, responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano
- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production
- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite 12 mois.

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia, à madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse, à madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte, à madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle

emploi d'Ajaccio, à madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano, et à madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- madame Martine Thouzeau, référente métiers au sein de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production par interim de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Elisabeth Costa, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio
- madame Anne-Claire Rousset, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Marc Bertelli, référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Céline Buno, référente métiers au sein pôle emploi Porto-Vecchio / Propriano
- madame Vannina Ferrandino responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano
- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

§ 4 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia, à madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse, à madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte, à madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi d'Ajaccio, à madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano, et à madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia

- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- madame Martine Thouzeau, référente métiers au sein de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production par interim de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Elisabeth Costa, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio
- madame Anne-Claire Rousset, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Marc Bertelli, référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Céline Bunoz, référente métiers au sein pôle emploi Porto-Vecchio / Propriano
- madame Vannina Ferrandino responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano
- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

§ 5 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia, à madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse, à madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte, à madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi d'Ajaccio, à madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano, et à madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article.

Article 7 – Abrogation

La décision Co n° 2018-13 DS Agences du 11 octobre 2018 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ajaccio, le 2 janvier 2019.

Pierre Peladan,
directeur régional
de Pôle emploi Corse

Décision Co n° 2019-03 DS IPR du 2 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Corse,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Corse,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia
- madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse

- madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi Ajaccio
- madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- madame Martine Thouzeau, référente métiers au sein de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production par interim de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Elisabeth Costa, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio
- madame Anne-Claire Rousset, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Marc Bertelli, référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Céline Bunoz, référente métiers au sein pôle emploi Porto-Vecchio / Propriano
- madame Vannina Ferrandino, responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques
- madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia
- madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse
- madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi Ajaccio
- madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia

- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi corse et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à :
 - o monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
 - o monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint
 - o monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques
- 2) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros, à madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production,
- 3) dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros, à monsieur Martial Moretti, responsable d'équipe à la plateforme régionale de production

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi corse, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :
 - o monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
 - o monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint
- 2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à :
 - o madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production,
 - o monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
 - o monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint
- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production
- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint
- monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par

l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :

- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
 - monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint
 - monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques
- 2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production,
 - monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
 - monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision Co n° 2018-14 DS IPR du 11 octobre 2018 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ajaccio le 2 janvier 2019.

Pierre Peladan,
directeur régional
de Pôle emploi Corse

Décision GdE n° 2019-01 DS Agences du 2 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels

Vu l'accord national interprofessionnel du 8 décembre 2014 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2018-75 du 26 juin 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre 1er du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires

formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Pont-Matthis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Maud Brechbiehl, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Violaine Pace, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, jusqu'au 31 décembre 2018,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- Monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis, jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,

- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- monsieur Grégory Grosson, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Michaël Avril, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau jusqu'au 31 décembre 2018,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,

- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Francis Weber, référent métiers de pôle emploi Molsheim
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Estelle Le Goff, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Christelle Stroh, mission référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, mission de responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot, jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gaine, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, référent métiers de pôle Altkirch,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Rencker, référent métiers de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,

- monsieur Serge Guiguen, référent métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Paul Hank, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann, jusqu'au 30 novembre 2019,
- madame Céline Noel, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Benoit Masingue, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Chalons-en-Champagne,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence Vitry-le-François
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint-Dizier,
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Revin,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent métiers de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe de l'agence Revin,

- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référente métiers de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de l'agence Bar sur Aube,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleanou, référente métiers de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, en mission de responsable accueil de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 19 mars 2019,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- madame Stéphanie François, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 16 mars 2019,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,

- madame Sandrine François, directrice adjointe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, référente métiers de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, , responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référente métiers de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François
- madame Marie-Neige Beauvais, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François,
- madame Emeline Dez, référente métiers de l'agence Vitry-le-François,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de l'agence de Chaumont,
- madame Alexandra Duwez, référente métiers de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Ludovic Pigault, référent métiers de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur François Cordier, référent métiers de la direction des opérations,
- madame Christelle Gil, responsable prestations aides et mesures, formations,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, directrice de pôle emploi Longwy,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont-à-Mousson,

- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avoid,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoit Montigny, directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Nassira Bentouhami, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Francine Trompette, adjoint au directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur Cyrille Becker, en mission de responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Naman Cherier, en mission de référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint de pôle emploi Vandoeuvre,

- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Commercy,
- madame Evelyne Marc, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent métiers de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhali, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange, jusqu'au 30 avril 2019,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,

- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Schuler Aline, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Thierry Normand, référent métiers de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Zerhia Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Jocelyne Hennequin, référente métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable d'accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Eric Haschnik, directeur d'agence adjoint et responsable accueil de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Isabelle Aprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Hafida Harichane, référente métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Karine Korosek, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrosetti, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Philippe Nicolle, référent métiers de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,

- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au service des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 7) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides versées à ce titre lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 8) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 6 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule au sein de la région Grand Est et de ses pays frontaliers ainsi que les états de frais qui s'y rapportent, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements en dehors de la région et hors France métropolitaine,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,

- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Ordres de missions en dehors de la région Grand Est

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, au profit des agences pôle emploi, les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule en dehors de la région Grand Est.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article

- madame Catherine Haas, directrice territoriale Pôle emploi Haut-Rhin,
- monsieur Jean-Luc Kientz, directeur territorial délégué, Pôle emploi Haut-Rhin,
- madame Claude Rouillon, directeur territorial, Pôle emploi Bas-Rhin,
- monsieur François Braun, directeur territorial délégué, Pôle emploi Bas-Rhin,
- madame Florence Maier, directrice territoriale déléguée, Pôle emploi Bas-Rhin,
- monsieur Ivane Squelbut, directrice territoriale, Pôle emploi Meurthe et Moselle
- madame Ivane Squelbut, directrice territoriale, Pôle emploi Meuse,
- monsieur Patrick Guiné, directeur territorial Pôle emploi Moselle,
- monsieur Fabrice Nourdin, directeur territorial Pôle emploi Vosges,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué Pôle emploi Meuse,
- monsieur Fiorenzo Fiorini, directeur territorial délégué Pôle emploi Meuse,
- monsieur Fiorenzo Fiorini, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Philippe Weisseldinger, directeur territorial délégué au sein de la direction territoriale Pôle emploi Moselle,
- madame Nathalie Lacresse-Delorme, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Moselle,
- madame Nathalie Poitevin, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Aube,
- madame Nathalie Poitevin, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Haute Marne,
- monsieur Yann Eric Heintz, direction territoriale Pôle emploi Meuse,
- monsieur Pierre Corbin, direction territoriale Pôle emploi Vosges,
- monsieur Fabrice Herbert, directeur territorial Pôle emploi Marne,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Haute Marne,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Aube,
- madame Chantal Sire, directrice territoriale Pôle emploi Ardennes.
- monsieur Joël Giebarck, directeur territorial délégué Pôle emploi Marne,
- monsieur Pascal Sarti, direction territoriale Pôle emploi Ardennes,
- monsieur Edgar Beau, direction territoriale Pôle emploi Aube,
- madame Marylène Grépinet, direction territoriale Pôle emploi Haute-Marne.

Article 4 – Ordres de missions hors de France métropolitaine

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, au profit des agences pôle emploi, les ordres de mission des agents et autorisations d'utiliser un véhicule hors de France métropolitaine.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francisca Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finances et gestion
- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques,

Article 5 – Conventions locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 6 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier les conventions locales de subvention ;
- 3) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 6 – Délégués permanents

Bénéficiaires des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 5, à titre permanent :

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Pont-Matthis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Benoit Masingue, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint-Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine

- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Revin,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, directrice de pôle emploi Longwy,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoit Montigny, directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,

Article 7 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 6 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 article 1 et aux articles 2 et 5 :

- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Maud Brechbiehl, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Violaine Pace, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, jusqu'au 31 décembre 2018,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,

- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis, jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- monsieur Grégory Grosson, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Michaël Avril, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau jusqu'au 31 décembre 2018,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,

- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Francis Weber, référent métiers de pôle emploi Molsheim
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Estelle Le Goff, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Christelle Stroh, mission référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, mission de responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot, jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gainé, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, référent métiers de pôle Altkirch,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Rencker, référent métiers de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Paul Hank, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,

- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann, jusqu'au 30 novembre 2019,
- madame Céline Noel, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent métiers de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référente métiers de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de l'agence Bar sur Aube,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,

- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référente métiers de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, en mission de responsable accueil de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 19 mars 2019,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- madame Stéphanie François, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 16 mars 2019,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- madame Sandrine François, directrice adjointe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoivre, référente métiers de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Géraldine Marcourt, , responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référente métiers de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François
- madame Marie-Neige Beauvais, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François,
- madame Emeline Dez, référente métiers de l'agence Vitry-le-François,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de l'agence de Chaumont ,
- madame Alexandra Duwez, référente métiers de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Ludovic Pigault, référent métiers de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent métiers de la direction des opérations,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Brie,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de pôle emploi Brie,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Brie,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Brie,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Brie,
- monsieur Christophe Liebnu, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,

- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Nassira Bentouhami, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Francine Trompette, adjoint au directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur Cyrille Becker, en mission de responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Naman Cherier, en mission de référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Commercy,
- madame Evelyne Marc, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent métiers de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,

- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhali, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange, jusqu'au 30 avril 2019,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Schuler Aline, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Thierry Normand, référent métiers de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Zerhia Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Jocelyne Hennequin, référente métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable d'accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Eric Haschnik, directeur d'agence adjoint et responsable accueil de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,

- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Hafida Harichane, référente métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Karine Korosek, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrosetti, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Philippe Nicolle, référent métiers de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,

Article 8 – Prestations en trop versées : délais de remboursements, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations d'assurance chômage ou de solidarité en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ainsi que sur les demandes de délais de remboursement des prestations CSP, CRP ou CTP en trop versées par Pôle emploi, ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail, ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois, et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Pont-Matthis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,

- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Maud Brechbühl, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Violaine Pace, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, jusqu'au 31 décembre 2018,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Ersin Yıldiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis, jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,

- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- monsieur Grégory Grosson, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Michaël Avril, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau jusqu'au 31 décembre 2018,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Francis Weber, référent métiers de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Estelle Le Goff, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Christelle Stroh, mission référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, mission de responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot, jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,

- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gaine, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, référent métiers de pôle Altkirch,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Rencker, référent métiers de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Paul Hank, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann, jusqu'au 30 novembre 2019,
- madame Céline Noel, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Benoît Masingue, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Chalons-en-Champagne,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint-Dizier,
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Revin,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,

- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent métiers de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référente métiers de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de l'agence Bar sur Aube,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référente métiers de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, en mission de responsable accueil de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 19 mars 2019,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,

- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- madame Stéphanie François, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 16 mars 2019,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- madame Sandrine François, directrice adjointe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoivre, référente métiers de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, , responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référente métiers de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François
- madame Marie-Neige Beauvais, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François,
- madame Emeline Dez, référente métiers de l'agence Vitry-le-François,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de l'agence de Chaumont ,
- madame Alexandra Duwez, référente métiers de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Ludovic Pigault, référent métiers de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur François Cordier, référent métiers de la direction des opérations,
- madame Christelle Gil, responsable prestations aides et mesures, formations,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, directrice de pôle emploi Longwy,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Gare,

- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoit Montigny, directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnu, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Nassira Bentouhami, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Francine Trompette, adjoint au directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur Cyrille Becker, en mission de responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Naman Cherier, en mission de référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson

- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Commercy,
- madame Evelyne Marc, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent métiers de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhel, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange, jusqu'au 30 avril 2019,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Schuler Aline, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,

- monsieur Thierry Normand, référent métiers de pôle emploi Metz Gare,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Zerhia Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Jocelyne Hennequin, référente métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable d'accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Eric Haschnik, directeur d'agence adjoint et responsable accueil de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Hafida Harichane, référente métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Karine Korosek, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrosetti, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Philippe Nicolle, référent métiers de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est et dans les conditions et limites fixées

par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ainsi que sur les demandes de remise des prestations CTP, CRP, CSP en trop versées par Pôle emploi ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite 12 mois, et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ainsi que sur les demandes de remise des prestations CTP, CRP, CSP en trop versées par Pôle emploi, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros, et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Pont-Matthis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Benoît Masingue, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint-Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,

- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Revin,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, directrice de pôle emploi Longwy,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoit Montigny, directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Maud Brechbühl, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Violaine Pace, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, jusqu'au 31 décembre 2018,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,

- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis, jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- monsieur Grégory Grosson, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Michaël Avril, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau jusqu'au 31 décembre 2018,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,

- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Francis Weber, référent métiers de pôle emploi Molsheim
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Estelle Le Goff, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Christelle Stroh, mission référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, mission de responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot, jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gaine, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, référent métiers de pôle Altkirch,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Rencker, référent métiers de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Paul Hank, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,

- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann, jusqu'au 30 novembre 2019,
- madame Céline Noel, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent métiers de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référente métiers de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de l'agence Bar sur Aube,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,

- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référente métiers de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, en mission de responsable accueil de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 19 mars 2019,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- madame Stéphanie François, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 16 mars 2019,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- madame Sandrine François, directrice adjointe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, référente métiers de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référente métiers de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François
- madame Marie-Neige Beauvais, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François,
- madame Emeline Dez, référente métiers de l'agence Vitry-le-François,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de l'agence de Chaumont ,
- madame Alexandra Duwez, référente métiers de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Ludovic Pigault, référent métiers de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent métiers de la direction des opérations,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Brie,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de pôle emploi Brie,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Brie,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Brie,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Brie,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,

- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Nassira Bentouhami, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Francine Trompette, adjoint au directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur Cyrille Becker, en mission de responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Naman Cherier, en mission de référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Commercy,
- madame Evelyne Marc, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent métiers de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,

- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhali, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange, jusqu'au 30 avril 2019,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Schuler Aline, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Thierry Normand, référent métiers de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Zerhia Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Jocelyne Hennequin, référente métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable d'accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Eric Haschnik, directeur d'agence adjoint et responsable accueil de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,

- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Hafida Harichane, référente métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Karine Korosek, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrosetti, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Philippe Nicolle, référent métiers de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,

§ 4 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ainsi que sur les demandes d'admission en non valeur des prestations CTP, CRP, CSP en trop versées par Pôle emploi, irrécouvrables ou non recouvrées, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Pont-Matthis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquet, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,

- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Benoit Masingue, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint-Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Revin,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, directrice de pôle emploi Longwy,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Remiremont,

- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de l'agence de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoît Montigny, directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Maud Brechbühl, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Violaine Pace, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, jusqu'au 31 décembre 2018,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Ersin Yıldız, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis, jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,

- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vinela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- monsieur Grégory Grosson, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Michaël Avril, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau jusqu'au 31 décembre 2018,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Francis Weber, référent métiers de pôle emploi Molsheim
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Estelle Le Goff, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Christelle Stroh, mission référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, mission de responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot, jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,

- monsieur Arnaud Gaine, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, référent métiers de pôle Altkirch,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Rencker, référent métiers de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Paul Hank, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann, jusqu'au 30 novembre 2019,
- madame Céline Noel, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent métiers de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référente métiers de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de l'agence Rethel,

- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de l'agence Bar sur Aube,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référente métiers de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, en mission de responsable accueil de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 19 mars 2019,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- madame Stéphanie François, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 16 mars 2019,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- madame Sandrine François, directrice adjointe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, référente métiers de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, , responsable d'équipe de l'agence Sézanne,

- madame Sophie Hein, référente métiers de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François
- madame Marie-Neige Beauvais, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François,
- madame Emeline Dez, référente métiers de l'agence Vitry-le-François,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de l'agence de Chaumont ,
- madame Alexandra Duwez, référente métiers de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Ludovic Pigault, référent métiers de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent métiers de la direction des opérations,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Nassira Bentouhami, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Francine Trompette, adjoint au directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur Cyrille Becker, en mission de responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Naman Cherier, en mission de référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson

- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Commercy,
- madame Evelyne Marc, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent métiers de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhel, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange, jusqu'au 30 avril 2019,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,

- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Schuler Aline, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Thierry Normand, référent métiers de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Zerhia Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Jocelyne Hennequin, référente métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable d'accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Eric Haschnik, directeur d'agence adjoint et responsable accueil de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Hafida Harichane, référente métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Karine Korosek, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrosetti, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Philippe Nicolle, référent métiers de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,

Article 9 – Abrogation

La décision GdE n° 2018-74 DS Agences du 3 décembre 2018 est abrogée.

Article 10 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2019.

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Grand Est

Décision GdE n° 2019-02 DS IPR du 2 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels

Vu l'accord national interprofessionnel du 8 décembre 2014 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Grand Est,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,

- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- madame Catherine Haas, directrice territoriale Pôle emploi Haut-Rhin,
- monsieur Jean-Luc Kientz, directeur territorial délégué, Pôle emploi Haut-Rhin,
- monsieur Claude Rouillon, directeur territorial Pôle emploi Bas-Rhin,
- monsieur François Braun, directeur territorial délégué, Pôle emploi Bas-Rhin,
- madame Florence Maier, directrice territoriale déléguée, Pôle emploi Bas-Rhin,
- madame Ivane Squelbut, directrice territoriale Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- madame Ivane Squelbut, directrice territoriale, Pôle emploi Meuse,
- monsieur Patrick Guiné, directeur territorial Pôle emploi Moselle,
- monsieur Fabrice Nourdin, directeur territorial Pôle emploi Vosges,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué Pôle emploi Meuse,
- monsieur Fiorenzo Fiorini, directeur territorial délégué Pôle emploi Meuse,
- monsieur Fiorenzo Fiorini, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Philippe Weisseldinger, directeur territorial délégué Pôle emploi Moselle,
- madame Nathalie Lacresse-Delorme, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Moselle,
- madame Nathalie Poitevin, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Aube,
- madame Nathalie Poitevin, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Haute Marne,
- monsieur Fabrice Herbert, directeur territorial Pôle emploi de la Marne,
- monsieur Joël Giebarck, directeur territorial délégué Pôle emploi de la Marne,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi de l'Aube,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Haute Marne,
- madame Chantal Sire, directrice territoriale Pôle emploi des Ardennes,
- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Pont-Matthis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, directrice de pôle emploi Longwy,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,

- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Thiébaud,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directeur de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beaugard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoit Montigny directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Benoit Masingue, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Revin,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Maud Brechbühl, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Violaine Pace, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, jusqu'au 31 décembre 2018,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim
- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis, jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'accueil de pôle Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Virena Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- monsieur Grégory Grosson, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,

- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Michaël Avril, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau jusqu'au 31 décembre 2018,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim ,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Francis Weber, référente métiers de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Estelle Le Goff, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame cristelle Stroh, mission référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, mission de responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot, jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gaine, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, référent métiers de pôle Altkirch,
- madame Noëlle Wodey, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,

- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Rencker, référent métiers de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann, jusqu'au 30 novembre 2019,
- madame Céline Noel, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey, madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe insertion de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Nassira Bentouhami, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Francine Trompette, adjoint au directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur Cyrille Becker, en mission de responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Naman Cherier, en mission de référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,

- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Commercy,
- madame Evelyne Marc, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent métiers de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhel, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange, jusqu'au 30 avril 2019,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Schuler Aline, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,

- monsieur Thierry Normand, référent métiers de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Zerhia Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny les Metz,
- madame Jocelyne Hennequin, référente métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable d'accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Eric Haschnik, directeur d'agence adjoint et responsable accueil de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Janssem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Hafida Harichane, référente métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe , adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référente métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Korosec Karine, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrossetti, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Philippe Nicolle, référent métiers de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,

- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe de l'agence de services spécialisés Charleville-Mézières,
- monsieur Bernard Renault, référent métiers de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référente métiers de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers applicatifs de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de l'agence Bar sur Aube,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référente métiers de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, en mission de responsable accueil de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 19 mars 2019,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,

- madame Stéphanie François, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 16 mars 2019,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Sandrine François, directrice adjointe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, référente métiers de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référente métiers de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François
- madame Marie-Neige Beauvais, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François,
- madame Emeline Dez, référente métiers de l'agence Vitry-le-François,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Corine Alonso, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Alexandra Duwez, référente métiers de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Ludovic Pigault, référente métiers de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référente métiers de la direction des opérations,
- monsieur Pascal Sarti, direction territoriale des Ardennes,
- monsieur Edgar Beau, direction territoriale de l'Aube,
- madame Marylène Grepinet, direction territoriale de la Haute Marne.

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- madame Catherine Haas, directrice territoriale Pôle emploi Haut-Rhin,

- monsieur Jean-Luc Kientz, directeur territorial délégué, Pôle emploi Haut-Rhin,
- monsieur Claude Rouillon, directeur territorial Pôle emploi Bas-Rhin,
- monsieur François Braun, directeur territorial délégué, Pôle emploi Bas-Rhin.
- madame Florence Maier, directrice territoriale déléguée, Pôle emploi Bas-Rhin,
- madame Ivane Squelbut, directrice territoriale Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- madame Ivane Squelbut, directrice territoriale, Pôle emploi Meuse,
- monsieur Patrick Guiné, directeur territorial Pôle emploi Moselle,
- monsieur Fabrice Nourdin, directeur territorial Pôle emploi Vosges,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué Pôle emploi Meuse,
- monsieur Fiorenzo Fiorini, directeur territorial délégué Pôle emploi Meuse,
- monsieur Fiorenzo Fiorini, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Philippe Weisseldinger, directeur territorial délégué Pôle emploi Moselle,
- madame Nathalie Lacresse-Delorme, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Moselle,
- monsieur Fabrice Herbert, directeur territorial Pôle emploi de la Marne,
- monsieur Joël Giebarck, directeur territorial délégué Pôle emploi de la Marne,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi de l'Aube
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Haute Marne,
- madame Chantal Sire, directrice territoriale Pôle emploi des Ardennes,
- monsieur Pascal Sarti, direction territoriale Pôle emploi des Ardennes,
- monsieur Edgar Beau, direction territoriale Pôle emploi de l'Aube,
- madame Marylène Grepinet, direction territoriale Pôle emploi de la Haute Marne,
- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire indemnisation,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable de service création d'entreprise frontaliers, secteur public, dispositifs spécifiques,
- madame Laure Vicherat, responsable de service pilotage opérationnel, aides et mesures solidarité,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Selima Gomri, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, ajoincte au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Pont-Matthis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,

- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, directrice de pôle emploi Longwy,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Thiébaud,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de l'agence de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoit Montigny directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Benoit Masingue, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,

- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Revin.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Maud Brechbühl, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Violaine Pace, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, jusqu'au 31 décembre 2018,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim
- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis, jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,

- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- monsieur Grégory Grosson, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Michaël Avril, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau jusqu'au 31 décembre 2018,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim ,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Francis Weber, référente métiers de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Estelle Le Goff, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame cristelle Stroh, mission référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, mission de responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot, jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,

- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gainé, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, référent métiers de pôle emploi Altkirch,
- madame Noëlle Wodey, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Rencker, référent métiers de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann, jusqu'au 30 novembre 2019,
- madame Céline Noel, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey, madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Briey
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe insertion de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Nassira Bentouhami, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Francine Trompette, adjoint au directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,

- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur Cyrille Becker, en mission de responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Naman Cherier, en mission de référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Commercy,
- madame Evelyne Marc, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent métiers de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhil, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange, jusqu'au 30 avril 2019,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,

- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Schuler Aline, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Thierry Normand, référent métiers de pôle emploi Metz Metz Gare,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Zerhia Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny les Metz,
- madame Jocelyne Hennequin, référente métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable d'accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Eric Haschnik, directeur d'agence adjoint et responsable accueil de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Janssem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Hafida Harichane, référente métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe , adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référente métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,

- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Korosec Karine, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrossetti, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Philippe Nicolle, référent métiers de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe de l'agence de services spécialisés Charleville-Mézières,
- monsieur Bernard Renault, référent métiers de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corne, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référente métiers de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers applicatifs de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référente métiers de l'agence Troyes Langevin,

- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de l'agence Bar sur Aube,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référente métiers de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, en mission de responsable accueil de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 19 mars 2019,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- madame Stéphanie François, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 16 mars 2019,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Sandrine François, directrice adjointe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoivre, référente métiers de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référente métiers de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François
- madame Marie-Neige Beauvais, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François,
- madame Emeline Dez, référente métiers de l'agence Vitry-le-François,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Corine Alonso, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Alexandra Duwez, référente métiers de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Ludovic Pigault, référente métiers de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référente métiers de la direction des opérations.

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à :
 - o monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - o madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures
 - o monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
 - o monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
 - o monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
 - o madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
 - o monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
 - o monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
 - o madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
 - o madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

- 2) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros, à :
 - o madame Astrid Fisne, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
 - o monsieur Alain Risse, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
 - o madame Selima Gomri, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
 - o monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
 - o madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
 - o madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services

financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois, à :
 - o monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - o madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures,
 - o monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
 - o monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
 - o monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés
 - o madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
 - o monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
 - o monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
 - o madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
 - o madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

- 2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à :
 - o madame Astrid Fisne, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
 - o monsieur Alain Risse, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
 - o madame Selima Gomri, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
 - o monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
 - o madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne
 - o madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Selima Gomri, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'AgS, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations
- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Selima Gomri, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, ajoincte au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- monsieur Fabrice Herbert, directeur territorial Pôle emploi Marne,
- monsieur Joël Giebarck, directeur territorial délégué Pôle emploi Marne,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Aube
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Haute Marne,
- madame Chantal Sire, directrice territoriale Pôle emploi Ardennes,
- monsieur Pascal Sarti, direction territoriale Pôle emploi Ardennes,
- monsieur Edgard Beau, direction territoriale Pôle emploi Aube,
- madame Marylène Grepinet, direction territoriale de Pôle emploi Haute Marne.

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
 - o monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - o madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
 - monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
 - monsieur Nicolas Buchmann, responsable de service offre de service demandeurs d'emploi,
 - monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
 - madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
 - monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
 - monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
 - madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
 - madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.
- 2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l' Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
 - madame Selima Gomri, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
 - monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
 - madame Anne Planté, ajointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
 - madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- 3) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) à :
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilité

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision GdE n° 2018-75 DS IPR du 3 décembre 2018 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2019.

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Grand Est

Décision GdE n° 2019-03 DS PTF du 2 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des plateformes de services

Le directeur régional de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux § 2 à 4 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Grand Est et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule au sein de la région Grand Est et de ses pays frontaliers, ainsi que les états de frais qui s'y rapportent, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région et hors France métropolitaine,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- 4) les ordres de mission des personnels et autorisations d'utiliser un véhicule, ainsi que les états de frais qui s'y rapportent, concernant des déplacements hors de la région,
- 5) les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule, ainsi que les états de frais qui s'y rapportent, y compris concernant les déplacements hors France métropolitaine,

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1, 1) à 5) du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

§ 3 – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1, 1) à 4) du présent article, pour le territoire de la région Grand Est :

- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,

§ 4 – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1, 1) à 4) du présent article,

pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges :

- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges.

pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne :

- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne.

pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin :

- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

§ 5 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 4 du présent article, bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation visée au § 1, 1) à 3) du présent article :

pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges :

- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges.
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Selima Gomri, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,

pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne :

- madame Anne-Sophie Le-Maire-De-Sars-Le-Comte, responsable d'équipe, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur François Cordier, référent métiers, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne.

pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin :

- madame Linda Moroni, responsable d'équipe, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin,
- madame Nathalie Robert, référente métiers, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin,
- madame Françoise Sultzer, , responsable d'équipe, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin,
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Article 2 – Bons

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Selima Gomri, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Anne-Sophie Le-Maire-De-Sars-Le-Comte, responsable d'équipe, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur François Cordier, référent métiers, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Linda Moroni, responsable d'équipe, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin,
- madame Nathalie Robert, référente métiers, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin,
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Article 3 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est aux fins d'exécution

du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Article 4 – Placement et services de prestations

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- a) procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi, refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code,
- b) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- c) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des

décisions relatives au services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,

- d) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiaire pour l'opération désignée au § 1 point a) et point b), de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe, pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Selima Gomri, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- madame Anne-Sophie Le-Maire-De-Sars-Le-Comte, responsable d'équipe, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur François Cordier, référent métiers, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Eric Cligny, responsable de service métier – Formation,
- madame Bérénice Dedieu, responsable de services métiers,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin,
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Article 5 – Abrogation

La décision GdE n° 2018-76 DS PTF du 3 décembre 2018 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2019.

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Grand Est

Décision GdE n° 2019-04 DS DR du 2 janvier 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-75 du 26 juin 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions au sein de la région Grand Est et de ses pays frontaliers

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Grand Est, et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,

- les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule au sein de la région Grand Est et de ses pays frontaliers, ainsi que tous les états de frais.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques,
- madame Valérie Arnoux, médiatrice régionale,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
- monsieur Philippe Laurain, responsable d'équipe pilotage des versions, paramétrie applicatifs, CRSI,
- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service métiers,
- monsieur Eric Cligny, responsable de service formation,
- madame Agnès Petitjean, responsable de service orientation,
- madame Florence Hersigny-Houdet, responsable de service prestations,
- madame Karine Gourieux, responsable de service accompagnement demandeurs d'emploi,
- monsieur Eric Pollart, responsable de service relation entreprises,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- madame Laure Vicherat, responsable de service pilotage opérationnel, aides et mesures solidarité,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable de service création d'entreprise frontaliers, secteur public, dispositifs spécifiques,
- madame Muriel Ketterlin, responsable de service transfrontalier et international,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Olivier Wehrle, adjoint au directeur performance réseau organisation-qualité-pilotage,
- monsieur Didier Curate, responsable de service pilotage des revues et du DDP,
- monsieur Philippe Berviller, responsable de service qualité et organisation,
- monsieur Denis Albisser, responsable de service pilotage du réseau,
- monsieur Jérôme Fornalczyk, en mission de responsable de service statistiques, études et évaluations, jusqu'au 30 avril 2019 et responsable de service études et analyses,
- monsieur Jean-François Savart, responsable de service FSE,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur appui, projets et affaires transverses,
- madame Céline Feldmann, responsable de service partenariat,
- madame Alexia Fevre, responsable de service appui projets et affaires générales,
- madame Carmen Waechter, responsable de service lab / digital,
- monsieur Lionel Hannewald, responsable de service communication – média et institutionnels,
- monsieur Elie Rosière, responsable d'équipe communication opérationnelle,
- madame Claudine Celli-Panek, responsable de service communication interne,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe rémunération 54, 55, 88 – SIRH jusqu'au 14 janvier 2019,
- madame Laure Schwartz, en mission de responsable d'équipe rémunération 67, 68, 57 – droit local, jusqu'au 14 janvier 2019,
- madame Frédérique Gaounach, responsable d'équipe rémunération 10, 52, 51, 08 – droit public,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Véronique Baris, responsable de service formation,
- madame Michèle Ragot, responsable de service développement des talents,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,

- madame Héloïse Leguillette-Cools, responsable de service dialogue social et juridique,
- madame Véronique Kremer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service santé et handicap,
- monsieur David Balandras, responsable de service qualité de vie au travail,
- madame Sophie Gomes, responsable service comptabilité finance – comptabilité générale et investissements,
- madame Patricia Roffino, responsable service comptabilité intervention, conventions et RH,
- monsieur Stéphane Morel, responsable de service contrôle de gestion,
- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Rémi Lepilliez, responsable d'équipe maintenance du patrimoine et opérations nouvelles,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur achats, marchés et moyens généraux,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable du service moyens généraux,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements à compter du 15 janvier 2019,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Eric Morel, responsable de service achats-marchés,
- monsieur Jacques Beaudinet, pilotage, coordination projets transverses,
- madame Marlyce Breun, directrice sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne-maîtrise des activités,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Stéphanie Es Saïdi, responsable de service management des risques et audit,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,
- monsieur Alain Waechter, responsable d'équipe comptabilités auxiliaires – finance,
- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,

Article 2 – Ordres de missions en dehors de la région Grand Est

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule en dehors de la région Grand Est.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques,
- madame Marlyce Breun, directrice sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur appui, projets et affaires transverses,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur achats, marchés et moyens généraux,

Article 3 – Ordres de missions hors de France métropolitaine

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule hors de France métropolitaine.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques.

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 4 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation temporaire de signature est donnée à titre exceptionnel en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de Pôle emploi Grand Est aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant supérieur ou égal à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

Bénéficiaire de la délégation temporaire exceptionnelle prévue au présent paragraphe :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 3 ci-dessous à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant strictement inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Bénéficiaire de la délégation visée au § 2 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques,

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,

- monsieur Nicolas Buchmann, directeur appui, projets et affaires transverses,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur achats, marchés et moyens généraux,
- madame Marlyce Breun, directrice sécurité des personnes et des biens,

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 6 ci-dessous, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 6 Bénéficiaire de la délégation visée au § 5 du présent article :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur achats, marchés et moyens généraux,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur appui, projets et affaires transverses,
- madame Marlyce Breun, directrice sécurité des personnes et des biens,

§ 7 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 6 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service métiers,
- monsieur Eric Cligny, responsable de service formation,
- madame Agnès Petitjean, responsable de service orientation,
- madame Florence Hersigny-Houdet, responsable de service prestations,
- madame Karine Gourieux, responsable de service accompagnement demandeurs d'emploi,
- monsieur Eric Pollart, responsable de service relation entreprises,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- madame Laure Vicherat, responsable de service pilotage opérationnel, aides et mesures solidarité,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable de service création d'entreprise frontaliers, secteur public, dispositifs spécifiques,
- madame Muriel Ketterlin, responsable de service transfrontalier et international,
- monsieur Jean-François Savart, responsable de service FSE,
- madame Céline Feldmann, responsable de service partenariat,
- madame Alexia Fevre, responsable de service appui projets et affaires générales,
- madame Carmen Waechter, responsable de service lab / digital,

- monsieur Olivier Wehrle, adjoint au directeur performance réseau organisation-qualité-pilotage,
- monsieur Didier Curate, responsable de service pilotage des revues et du DDP,
- monsieur Philippe Berviller, responsable de service qualité et organisation,
- monsieur Denis Albisser, responsable de service pilotage du réseau,
- monsieur Jérôme Fornalczyk, en mission de responsable de service statistiques, études et évaluations, jusqu'au 30 avril 2019 et responsable de service études et analyses,
- monsieur Lionel Hannewald, responsable de service communication – média et institutionnels,
- madame Claudine Celli-Panek, responsable de service communication interne,
- madame Héloïse Leguillotte-Cools, responsable de service dialogue social et juridique,
- madame Véronique Kremer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service santé et handicap,
- monsieur David Balandras, responsable de service qualité de vie au travail,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Véronique Baris, responsable de service formation,
- madame Michèle Ragot, responsable de service développement des talents,
- madame Sophie Gomes, responsable service comptabilité finance – comptabilité générale et investissements,
- monsieur Stéphane Morel, responsable de service contrôle de gestion,
- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable du service moyens généraux,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Eric Morel, responsable de service achats-marchés,
- monsieur Jacques Beaudinet, pilotage, coordination projets transverses,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne-maîtrise des activités,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Stéphanie Es Saidi, responsable de service management des risques et audit,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,

§ 8 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service métiers,
- monsieur Eric Cligny, responsable de service formation,
- madame Agnès Petitjean, responsable de service orientation,
- madame Florence Hersigny-Houdet, responsable de service prestations,
- madame Karine Gourieux, responsable de service accompagnement demandeurs d'emploi,
- monsieur Eric Pollart, responsable de service relation entreprises,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- madame Laure Vicherat, responsable de service pilotage opérationnel, aides et mesures solidarité,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable de service création d'entreprise frontaliers, secteur public, dispositifs spécifiques,
- madame Muriel Ketterlin, responsable de service transfrontalier et international,
- monsieur Jean-François Savart, responsable de service FSE,
- madame Céline Feldmann, responsable de service partenariat,
- madame Alexia Fevre, responsable de service appui projets et affaires générales,
- madame Carmen Waechter, responsable de service lab / digital,
- monsieur Olivier Wehrle, adjoint au directeur performance réseau organisation-qualité-pilotage,
- monsieur Didier Curate, responsable de service pilotage des revues et du DDP,
- monsieur Philippe Berviller, responsable de service qualité et organisation,
- monsieur Denis Albisser, responsable de service pilotage du réseau,

- monsieur Jérôme Fornalczyk, en mission de responsable de service statistiques, études et évaluations, jusqu'au 30 avril 2019 et responsable de service études et analyses,
- monsieur Lionel Hannewald, responsable de service communication – média et institutionnels,
- madame Claudine Celli-Panek, responsable de service communication interne,
- madame Héloïse Leguillette-Cools, responsable de service dialogue social et juridique,
- madame Véronique Kremer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service santé et handicap,
- monsieur David Balandras, responsable de service qualité de vie au travail,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Véronique Baris, responsable de service formation,
- madame Michèle Ragot, responsable de service développement des talents,
- madame Sophie Gomes, responsable service comptabilité finance – comptabilité générale et investissements,
- madame Patricia Roffino, responsable service comptabilité intervention, conventions et RH,
- monsieur Stéphane Morel, responsable de service contrôle de gestion,
- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable du service moyens généraux,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Eric Morel, responsable de service achats-marchés,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne-maîtrise des activités,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Stéphanie Es Saïdi, responsable de service management des risques et audit,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,

§ 9 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 8 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Philippe Laurain, responsable d'équipe pilotage des versions, paramétrie applicatifs, CRSI,
- monsieur Alain Waechter, responsable d'équipe comptabilités auxiliaires – finance,
- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,
- monsieur Rémi Lepilliez, responsable d'équipe maintenance du patrimoine et opérations nouvelles,
- monsieur Elie Rosière, responsable d'équipe communication opérationnelle,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe rémunération 54, 55, 88 – SIRH jusqu'au 14 janvier 2019,
- madame Frédérique Gaounach, responsable d'équipe rémunération 10, 52, 51, 08 – droit public,
- madame Laure Schwartz, en mission de responsable d'équipe rémunération 67, 68, 57 – droit local, jusqu'au 14 janvier 2019,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements à compter du 15 janvier 2019.

Article 5 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation temporaire de signature est donnée à titre exceptionnel en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de Pôle emploi Grand Est aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant supérieur ou égal à 206 000 euros HT, émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

Bénéficiaire de la délégation temporaire exceptionnelle prévue au présent paragraphe :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 3 ci-dessous à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant strictement inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Bénéficiaire de la délégation visée au § 2 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques.

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur achats, marchés et moyens généraux,

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 6 ci-dessous, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 6 Bénéficiaire de la délégation visée au § 5 du présent article :

- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur achats, marchés et moyens généraux,

§ 7 En cas d'absence ou d'empêchement de la personne visée au § 6 du présent article, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable de service moyens généraux,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Eric Morel, responsable de service achats-marchés,
- monsieur Jacques Beaudinet, pilotage, coordination projets transverses,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,

§ 8 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, à l'effet de signer, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable de service moyens généraux,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Eric Morel, responsable de service achats-marchés,
- monsieur Jacques Beaudinet, pilotage, coordination projets transverses,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,

§ 9 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 8 du présent article, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,
- monsieur Rémi Lepilliez, responsable d'équipe maintenance du patrimoine et opérations nouvelles
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements à compter du 15 janvier 2019.

Article 6 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur achats, marchés et moyens généraux,

Article 7 – Autres contrats

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 ci-dessous au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail), et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Pierre Lecuire, directeur achats, marchés et moyens généraux,

Section 3 – Ressources humaines

Article 8 – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux § 2 à 4 ci-dessous, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- 11. les contrats de travail dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les avenants aux contrats de travail et les décisions de nomination des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- 12. dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les autres documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, que ceux mentionnés au point 11. du présent paragraphe,
- 13. les décisions concernant la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, et les décisions de sanction disciplinaire consistant en un avertissement ou un blâme, pour les agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB,
- 14. les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi,
- 15. les décisions concernant l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, que ceux visés aux points 11. à 14. du présent paragraphe.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée aux 11 ; 12 ; 13 ; 14 et 15 du § 1 :

- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,

§ 3 Bénéficiaire de la délégation visée aux 12 ; 14 ; et 15 du § 1 :

- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Eric Arzac, chargé de mission de la direction de la performance sociale,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,

§ 4 Bénéficiaire de la délégation visée au 12 et 15 du § 1 :

- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe rémunération 54, 55, 88 – SIRH jusqu'au 14 janvier 2019,
- madame Frédérique Gaounach, responsable d'équipe rémunération 10, 52, 51, 08 – droit public,
- madame Laure Schwartz, en mission de responsable d'équipe rémunération 67, 68, 57 – droit local, jusqu'au 14 janvier 2019.

§ 5 Bénéficiaire de la délégation visée au 15 du § 1 :

- madame Héloïse Leguillette-Cools, responsable de service dialogue social et juridique,
- madame Véronique Kremer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service santé et handicap,
- monsieur David Balandras, responsable de service qualité de vie au travail,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Véronique Baris, responsable de service formation,
- madame Michèle Ragot, responsable de service développement des talents,

Section 4 – Recouvrement

Article 9 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe de la plateforme de services, pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Selima Gomri, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne-Sophie Le-Maire-De-Sars-Le-Comte, responsable d'équipe, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Article 10 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 9, § 1, faire procéder à son exécution et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,

- monsieur Gwénaël Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Selima Gomri, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne-Sophie Le-Maire-De-Sars-Le-Comte, responsable d'équipe, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, ajointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure, faire procéder à son exécution, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaël Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,

- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe de la plateforme de services, pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Selima Gomri, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne-Sophie Le-Maire-De-Sars-Le-Comte, responsable d'équipe, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Article 11 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1.1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, :
 - o monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - o madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
 - o monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
 - o monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
 - o madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
 - o monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
 - o monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
 - o monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service réglementaire-indemnisation,

- madame Laure Vicherat, responsable de service pilotage opérationnel, aides et mesures solidarité,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable de service création d'entreprise frontaliers, secteur public, dispositifs spécifiques,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe, de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame selima gomri, responsable d'équipe pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur plateforme de services, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne-Sophie Le-Maire-De-Sars-Le-Comte, responsable d'équipe, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, ajointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

1.2 Délégation temporaire de signature, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional Grand Est, est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, en son nom :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées, à titre exceptionnel, sans limite de durée, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, à titre exceptionnel, sans limite de durée, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe :
 - monsieur David Gallier, directeur régional adjoint des opérations,
 - madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,

- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,

§ 2 – Remise de dette

2.1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés.

2.2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable de service création d'entreprise frontaliers, secteur public, dispositifs spécifiques,
- madame Laure Vicherat, responsable de service pilotage opérationnel, aides et mesures solidarité,

- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe de la plateforme de services, pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Selima Gomri, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne-Sophie Le-Maire-De-Sars-Le-Comte, responsable d'équipe, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

§ 3 – Admission en non-valeur

3.1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés.

3.2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges
- monsieur Frédéric Bizet, directeur plateforme de services, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, ajoincte au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Section 5 – Décisions sur recours

Article 12 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- madame Marlyce Breun, directrice sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,

- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur achats, marchés et moyens généraux,
- monsieur Gwénaël Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur appui, projets et affaires transverses.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 13 – Plaintes sans constitution de partie civile

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 ci-dessous à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,

Article 14 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Grand Est, ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,
- monsieur Gwénaël Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur plateforme de services, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,

- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Jean-Michel Chevillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne-Sophie Le-Maire-De-Sars-Le-Comte, responsable d'équipe, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Article 15 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Grand Est, ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- madame Marlyce Breun, directrice sécurité, sûreté des personnes et des biens,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne-maîtrise des activités,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Stéphanie Es Saidi, responsable de service management des risques et audit,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur plateforme de services, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe de la plateforme de services pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Jean-Michel Chevillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,

- madame Anne Planté, ajointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Article 16 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,
- madame Héloïse Leguillette-Cools, responsable de service dialogue social et juridique,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 17 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Grand Est, ou à des faits ou actes intéressant la direction

régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 18 – Transactions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur achats, marchés et moyens généraux,

Section 7 – Divers

Article 19 – au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme de services, pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme de services, pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur plateforme de services, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plateforme de services, pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe de la plateforme de services, pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,

- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, de la plateforme de services pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe de la plateforme de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 9 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 20 – Abrogation

La décision GdE n° 2018-72 DS DR du 3 décembre 2018 est abrogée.

Article 21 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2019.

Philippe Siebert
directeur régional
de Pôle emploi Grand Est

Instruction n° 2019-1 du 3 janvier 2019

Manquements aux obligations des demandeurs d'emploi et sanctions applicables

Tirant les conséquences des évolutions législatives et réglementaires issues de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et du décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi, la procédure liée aux manquements aux obligations des demandeurs d'emploi et aux sanctions applicables est actualisée.

Ces évolutions concernent principalement :

- l'ajustement et la mise en cohérence des motifs de sanction afin que celle-ci soit mieux proportionnée au manquement du demandeur d'emploi ;
- le transfert des pouvoirs de sanction qui relevaient précédemment de la compétence du Préfet (suppression du revenu de remplacement, radiation en cas de fraude ou de fausses déclarations, prononcé d'une pénalité administrative) ;
- l'instauration d'un recours obligatoire préalable formulé par un demandeur d'emploi à l'encontre des décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement sous la forme d'un recours hiérarchique, examiné par l'échelon supérieur à l'émetteur de la sanction initiale.

La présente instruction a pour objet de préciser les éléments suivants :

- les obligations du demandeur d'emploi dont le manquement donne lieu à sanction ;
- la procédure de sanction et ses conséquences ;
- le prononcé d'une pénalité administrative.

Partie 1 - Les obligations du demandeur d'emploi dont le non-respect peut donner lieu à sanction

Les obligations du demandeur d'emploi dont le manquement constitue un motif de sanction sont citées à titre exhaustif dans le code du travail. Les sanctions afférentes à chaque manquement sont également expressément prévues par les textes réglementaires.¹

1. Elaborer et actualiser son projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)

Le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) constitue le pilier de l'accompagnement personnalisé du demandeur d'emploi. Il précise les éléments constitutifs de l'offre raisonnable d'emploi et constitue un plan d'action permettant d'accompagner de la manière la plus efficace et personnalisée possible le demandeur d'emploi dans sa recherche d'une activité (salariée ou non salariée).

Le PPAE est élaboré conjointement avec le conseiller de Pôle emploi à la suite de l'inscription. Il est, de même, conjointement actualisé selon la périodicité convenue.

Le demandeur d'emploi immédiatement disponible² pour occuper un emploi est donc tenu de participer à la définition de son PPAE et à son actualisation.³

Le refus d'élaborer ou d'actualiser son PPAE, sans motif légitime, constitue un motif de sanction. Dans ce cas, l'intéressé fait l'objet d'une décision de radiation de la liste des demandeurs d'emploi d'une durée d'un mois et d'une décision de suppression d'un mois de revenu de remplacement. Cette sanction est aggravée en cas de manquements répétés.

¹ Articles L. 5412-1, L. 5412-2, L. 5426-2, R. 5412-5 et R. 5412-6 du Code du travail

² Articles R. 5411-9 et R. 5411-10 du Code du travail

³ Article L. 5411-6 du Code du travail

2. Accepter les offres raisonnables d'emploi (ORE)

Dans le cadre de l'élaboration de son projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), le demandeur d'emploi définit, conjointement avec son conseiller, les critères de l'emploi recherché constituant ainsi « l'offre raisonnable d'emploi » à laquelle il aspire.

Pour rappel, l'offre raisonnable d'emploi (ORE) est déterminée en tenant compte de la formation du demandeur d'emploi, de ses qualifications, de ses connaissances et compétences acquises au cours de ses expériences professionnelles, de sa situation personnelle et familiale, de la situation du marché du travail local.

Les éléments constitutifs de l'offre raisonnable d'emploi sont la nature et les caractéristiques de l'emploi ou des emplois recherchés, ainsi que de la zone géographique de recherche et le salaire attendu.

Ces critères sont expressément prévus par les dispositions du code du travail⁴ et peuvent être révisés lors de l'actualisation du PPAE, aux fins d'accroître les perspectives de retour à l'emploi.

Ainsi, à titre d'exemple, le demandeur d'emploi ne peut être obligé d'accepter⁵ :

- un niveau de salaire inférieur au salaire normalement pratiqué dans la région et pour la profession concernée, sans préjudice des autres dispositions légales et des stipulations conventionnelles en vigueur, notamment celles relatives au salaire minimum de croissance ;
- un emploi qui ne soit pas compatible avec ses qualifications et ses compétences professionnelles.

L'offre raisonnable d'emploi définie est opposable au demandeur d'emploi. Ainsi, le refus à deux reprises d'une offre raisonnable d'emploi, sans motif légitime, constitue un motif de sanction.

Le refus peut notamment être constitué par :

- le refus d'une mise en relation dans le cadre d'un recrutement ;
- le refus ou la non-présentation à un entretien avec un employeur ou à des actions de recrutement ;
- le refus de la proposition d'embauche exprimé par le demandeur d'emploi à un employeur.

A l'inverse, ne constitue pas un refus pouvant être sanctionné le fait, par exemple, de ne pas accepter un emploi à temps partiel, lorsque le projet personnalisé d'accès à l'emploi prévoit que l'emploi recherché est à temps complet.

Lors du second constat de refus d'ORE, sauf motif légitime, l'intéressé fait l'objet d'une décision de radiation de la liste des demandeurs d'emploi d'une durée d'un mois et d'une décision de suppression d'un mois de revenu de remplacement. Cette sanction est aggravée en cas de manquements répétés.

3. Justifier d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer, reprendre ou développer une entreprise

Toute personne inscrite sur la liste des demandeurs d'emploi et disponible pour occuper immédiatement un emploi, est tenue d'effectuer des actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer, reprendre ou développer une entreprise.

Les actes que le demandeur d'emploi effectue doivent être réels et sérieux et sont appréciés compte tenu de sa situation et de celle du marché du travail local. Ils doivent viser l'obtention d'une activité professionnelle accessible pour l'intéressé ; c'est-à-dire, correspondant à sa formation, son expérience ou ses qualifications telles que prévues par le projet personnalisé d'accès à l'emploi.

Le demandeur d'emploi justifie ses recherches et démarches par tout moyen⁶. En effet, pour apprécier le caractère plus ou moins actif de la recherche ou du développement d'une activité professionnelle, il est tenu compte de toutes les démarches dont le demandeur d'emploi peut justifier ; qu'elles aient été

⁴ Articles L. 5411-6-2 et L. 5411-6-3 du Code du travail

⁵ Article L. 5411-6-1 du Code du travail

⁶ Tribunal administratif de Bordeaux, 11 octobre 2006, M. C. c/ANPE, req. n°0501213.

engagées à son initiative ou à celle des agents du service public de l'emploi, sous réserve de la production des pièces correspondantes (relevés des démarches effectuées sur Internet, candidatures envoyées, documents justifiant la création ou la reprise d'une entreprise et de son développement, participation à des sessions d'aide à la recherche d'une activité professionnelle, à des forums, des salons, entretiens chez un employeur...).

En l'absence d'éléments justifiant des efforts réguliers et constants du demandeur d'emploi, ou lorsque les justificatifs recueillis lors du contrôle ne sont pas probants, l'insuffisance d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer, reprendre ou développer une entreprise est constatée.

Cette défaillance du demandeur d'emploi constitue un motif de sanction. Dans ce cas, l'intéressé fait l'objet d'une décision de radiation de la liste des demandeurs d'emploi d'une durée d'un mois et d'une décision de suppression d'un mois de revenu de remplacement. Cette sanction est aggravée en cas de manquements répétés.

4. Suivre les actions de formation et d'aide à la recherche d'une activité professionnelle

4.1 Suivre les actions de formation

Le demandeur d'emploi est tenu de suivre les actions de formation s'inscrivant dans le cadre de son PPAE.

La non-présentation, sans motif légitime, du demandeur d'emploi au démarrage d'une action de formation convenue avec le conseiller dans le cadre du PPAE constitue un manquement.

Il en est de même, lorsque le demandeur d'emploi abandonne, sans motif légitime, une action de formation.

Le refus de formation en tant que tel ne constitue plus un manquement. Ce refus pourra cependant être retenu pour caractériser une insuffisance de recherche d'emploi (cf. point 3). Par ailleurs, le refus d'une formation indispensable à l'exercice d'un métier envisagé dans le cadre du PPAE peut conduire à l'échec de l'élaboration de celui-ci (cf. point 1).

4.2 Suivre une action d'aide à la recherche d'une activité professionnelle

Le demandeur d'emploi est tenu de suivre les actions d'aide à la recherche d'une activité professionnelle s'inscrivant dans le cadre de son PPAE.

Les actions d'aide à la recherche d'une activité professionnelle doivent être entendues comme toutes les prestations et ateliers délivrées directement par Pôle emploi ou par un prestataire externe notamment les actions d'aide à la création d'entreprise, d'orientation, d'évaluation ou d'accompagnement à la recherche d'emploi.

Le refus de suivre ou l'abandon d'une action d'aide à la recherche d'une activité professionnelle est caractérisé par :

- le refus, sans motif légitime, de suivre une action d'aide à la recherche d'une activité professionnelle s'inscrivant dans le cadre du PPAE ;
- la non-présentation, sans motif légitime, à une action d'aide à la recherche d'une activité professionnelle s'inscrivant dans le cadre du PPAE ;
- l'abandon, sans motif légitime, d'une action d'aide à la recherche d'une activité professionnelle s'inscrivant dans le cadre PPAE.

Le refus de suivre ou l'abandon d'une action d'aide à la recherche d'une activité professionnelle constitue un motif de sanction.

Dès lors, le demandeur d'emploi qui manque à son obligation de suivre les actions de formation et d'aide à la recherche d'une activité professionnelle s'inscrivant dans le cadre du PPAE, fait l'objet d'une décision de radiation de la liste des demandeurs d'emploi d'une durée d'un mois et d'une décision de suppression d'un mois de revenu de remplacement. Cette sanction est aggravée en cas de manquements répétés.

5. Se présenter à tout rendez-vous

Le demandeur d'emploi est tenu de respecter les rendez-vous (RDV) prévus avec Pôle emploi.

Cette obligation s'étend également aux rendez-vous fixés par les organismes concourant au service public de l'emploi visés à l'article L. 5311-2 du code du travail (Missions locales, Cap emploi, les maisons de l'emploi...⁷) ou mandatés par ces services et organismes.

Cette obligation d'honorer un rendez-vous s'applique :

- aux convocations à un entretien et à tout rendez-vous fixés par Pôle emploi ou par un autre organisme dans le cadre du suivi délégué ; quelle que soit la modalité d'échange prévue (téléphone, visioconférence, physique, ...)
- aux rendez-vous fixés à la demande du demandeur d'emploi ou pris par lui.

En cas d'empêchement, le demandeur d'emploi doit prévenir de son indisponibilité par tous moyens (par mail, courrier, en se présentant physiquement à l'accueil de son agence ou en appelant le 3949).

L'absence, sans motif légitime, du demandeur d'emploi à son rendez-vous constitue un motif de sanction. Dans ce cas, l'intéressé fait l'objet d'une décision de radiation de la liste des demandeurs d'emploi d'une durée d'un mois. Cette sanction est aggravée en cas de manquements répétés et s'étend à la suppression du revenu de remplacement.

6. Se présenter aux visites médicales destinées à évaluer l'aptitude physique au travail ou à certains types d'emploi

Le demandeur d'emploi peut, dans certains cas, faire l'objet d'une visite médicale destinée à évaluer son aptitude au travail de manière générale.

De même que certaines circonstances, liées au type d'emploi recherché ou aux conditions de santé particulières de l'intéressé, nécessitent une visite médicale aux fins d'adapter l'offre de service proposée à la situation de l'intéressé.

Le demandeur d'emploi est tenu de se soumettre à ces visites médicales. Le refus, sans motif légitime, constitue un motif de sanction. Dans ce cas, l'intéressé fait l'objet d'une décision de radiation de la liste des demandeurs d'emploi d'une durée d'un mois et d'une décision de suppression d'un mois de revenu de remplacement. Cette sanction est aggravée en cas de manquements répétés

7. Ne pas faire de fausses déclarations

Le demandeur d'emploi ne doit pas effectuer de fausses déclarations concernant sa situation.

Cette obligation couvre les 3 situations suivantes :

- la fausse déclaration pour être ou demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ;
- la fausse déclaration en vue de percevoir indûment un revenu de remplacement ;
- la non-déclaration d'une activité professionnelle très brève.

Etant précisé que le demandeur d'emploi est expressément tenu de porter à la connaissance de Pôle emploi tous les changements affectant sa situation (arrêt maladie, changement de domicile...) dans un délai de soixante-douze heures.

7.1 La fausse déclaration pour être ou demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi

Lorsque le demandeur d'emploi procède à son inscription sur la liste des demandeurs d'emploi ou renouvelle celle-ci, lors de sa déclaration mensuelle, il engage sa responsabilité sur la sincérité des informations fournies.

Cette obligation de sincérité et de bonne foi s'étend à tous les documents et déclarations qui rendent compte de sa situation (son identité, sa disponibilité, l'exercice d'une activité professionnelle ou non,...).

⁷ Article L. 5311-3-1 du Code du travail

Lorsqu'il est constaté de fausses déclarations pour être ou demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi, le demandeur d'emploi fait l'objet d'une procédure de sanction. Dans ce cas, l'intéressé fait l'objet d'une décision de radiation de la liste des demandeurs d'emploi d'une durée de radiation allant de 6 à 12 mois et d'une décision de suppression définitive de revenu de remplacement.

Le demandeur d'emploi fautif peut également faire l'objet de poursuites pénales⁸, risquant ainsi une peine d'emprisonnement et une amende de 30 000 euros.

7.2 La fausse déclaration ou attestation mensongère en vue de percevoir indûment le revenu de remplacement

Il est rappelé au préalable l'obligation de sincérité et de bonne foi requise dans le cadre du bénéfice d'un revenu de remplacement. Dès lors, la fausse déclaration ou l'absence de déclaration ayant conduit à percevoir indûment une allocation ou à majorer son montant sont qualifiées de fraude au revenu de remplacement.

Ainsi, l'absence de déclaration ou les déclarations mensongères faites en vue de percevoir indûment le revenu de remplacement constituent un motif de sanction. Lorsque cette fraude est caractérisée, le demandeur d'emploi fautif fait l'objet d'une décision de suppression définitive de revenu de remplacement et d'une décision de radiation allant de 6 à 12 mois.

Le demandeur d'emploi fautif peut également faire l'objet de poursuites pénales, risquant ainsi une peine d'emprisonnement et une amende de 30 000 euros.

7.3 L'activité professionnelle très brève non déclarée

Une activité professionnelle, quelle que soit sa durée et son intensité, doit faire l'objet d'une déclaration par le demandeur d'emploi. En cas de non-déclaration, notamment lors de l'actualisation mensuelle, le demandeur d'emploi réalise une fausse déclaration qui peut être sanctionnée.

Ce manquement constitue un motif de sanction. Le demandeur d'emploi fautif fait l'objet d'une décision de suppression du revenu de remplacement d'une durée de 2 à 6 mois et d'une décision de radiation d'une durée de 6 mois.

8. Justifier des démarches accomplies pour la réalisation du projet spécifique de reconversion professionnelle

Les demandeurs d'emploi pris en charge au titre de l'assurance chômage dans le cadre du dispositif dérogatoire prévu pour les personnes qui démissionnent de leur emploi pour poursuivre un projet de reconversion professionnelle nécessitant le suivi d'une formation ou un projet de création ou de reprise d'une entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 5422-1 du code du travail, sont tenus d'accomplir des démarches en vue de la mise en œuvre de leur projet. Celui-ci étant par ailleurs intégré dans leur projet personnalisé d'accès à l'emploi.

La réalité de ces démarches est contrôlée par Pôle emploi au plus tard à l'issue d'une période de six mois suivant l'ouverture du droit à l'allocation.

Dès lors, la personne qui ne peut justifier, sans motif légitime, de la réalité des démarches effectuées fait l'objet d'une décision de radiation de la liste des demandeurs d'emploi et d'une décision de suppression de son revenu de remplacement.

A noter, la portée de la sanction encourue pour ce manquement spécifique (en termes de durée de radiation et de suppression du revenu de remplacement) devra être déclinée ultérieurement.

En effet, les conditions dans lesquelles l'allocataire sanctionné peut bénéficier de la reprise du versement du reliquat de ses droits à l'allocation d'assurance font l'objet d'accords conclus entre les organisations représentatives d'employeurs et de salariés. Les précisions réglementaires afférentes seront apportées en conséquence.

⁸ Article L. 5413-1 du Code du travail et article 441-6 du Code pénal

Partie 2 - La procédure de sanction et ses conséquences

1. La procédure de sanction ⁹

1.1. La lettre d'avertissement avant sanction

1.1.1. La phase contradictoire

Lorsqu'il envisage de prendre une décision de sanction (radiation, radiation et suppression du revenu de remplacement), Pôle emploi informe préalablement par écrit l'intéressé des faits qui lui sont reprochés et de la durée de la sanction envisagée, en lui indiquant qu'il dispose d'un délai de dix jours à compter de la réception du courrier pour présenter des observations écrites ou, s'il le souhaite, pour demander à être entendu, le cas échéant assisté d'une personne de son choix.

Ce délai de dix jours s'entend en jours calendaires révolus. Pour déterminer la date limite à laquelle le demandeur d'emploi peut faire parvenir ses observations, il est généralement admis un délai de tolérance de cinq jours supplémentaires afin de prendre en compte le délai d'acheminement du courrier ainsi que les dimanches et jours fériés.

Un avertissement avant sanction ne peut pas directement faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la part du demandeur d'emploi. En effet, il ne s'agit pas d'une décision pouvant faire grief, mais d'un simple document à caractère informatif sur l'engagement d'une procédure de sanction et préparatoire à une éventuelle décision future.

1.1.2 Le droit d'audition et d'accompagnement du demandeur d'emploi

Pendant le délai de 10 jours dont il dispose pour faire part de ses observations, le demandeur d'emploi a la possibilité de solliciter un entretien au cours duquel il lui sera possible d'expliquer sa situation.

Le droit d'accompagnement reconnu au demandeur d'emploi lui permet, s'il le souhaite, de se faire assister par une personne de son choix. A titre d'exemple, celle-ci peut être :

- un représentant d'un syndicat de salariés, d'une organisation de chômeurs ou d'une association ;
- un avocat ;
- un interprète ;
- un simple particulier.

Le droit d'être entendu et d'être accompagné pour tout demandeur d'emploi qui le souhaite ne le dispense pas de faire valoir ses observations écrites avant le terme du délai de la phase contradictoire et avant que ne soit prise la décision.

Si l'entretien (accompagné ou non) a lieu avant que l'intéressé n'ait produit ses observations écrites, Pôle emploi l'invite à les formaliser, que ce soit par lui-même ou par l'intermédiaire de la personne qui l'accompagne. En cas de refus de l'intéressé de les formaliser à l'occasion de l'entretien, il peut toujours faire parvenir ses observations écrites, dans la limite des dix jours qui lui sont accordés pour ce faire.

Enfin, le droit d'accompagnement n'emporte pas celui de représentation qui permettrait à une personne de se présenter au lieu et place du demandeur d'emploi. Le demandeur d'emploi doit se présenter personnellement.

Pôle emploi n'est pas tenu de satisfaire les demandes d'audition abusives, notamment par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique.

⁹ Articles R. 5412-7 et R. 5426-8 du Code du travail

1.2 La décision de sanction

1.2.1 L'autorité compétente

Les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement relèvent de la compétence du directeur régional de Pôle emploi ou de la personne qu'il désigne en son sein par délégation.

Cette délégation fait l'objet d'une parution au Bulletin officiel de Pôle emploi (BOPE).

1.2.2 La motivation et la notification des décisions de sanction

Pôle emploi doit se prononcer dans un délai de quinze jours à compter de l'expiration du délai de dix jours pendant lequel l'intéressé peut présenter des observations écrites ou, si l'intéressé demande à être entendu, à compter de la date de l'audition.

La décision de sanction prise à l'encontre du demandeur d'emploi doit être motivée et notifiée à l'intéressé. Elle doit en outre contenir les voies de recours que peut utiliser le demandeur d'emploi qui souhaite contester cette sanction. Le courrier notifiant la sanction doit être signé par son émetteur.

1.3. La contestation des décisions de sanction

Les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement prises par Pôle emploi sont susceptibles de faire l'objet de deux types de recours.

1.3.1. Le recours administratif

Le recours administratif est en matière de radiation et de suppression du revenu de remplacement, un recours préalable obligatoire. Lorsqu'il entend contester une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement, le demandeur d'emploi doit en premier lieu saisir Pôle emploi d'un recours préalable.

Le demandeur d'emploi dispose d'un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision qui lui fait grief pour exercer son recours préalable obligatoire.

Au sein de Pôle emploi, ce recours est examiné par le hiérarchique de l'auteur de la décision sanctionnant le demandeur d'emploi. L'autorité compétente pour examiner les recours des demandeurs d'emploi, dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. L'absence de réponse au bout de 2 mois vaut rejet implicite du recours¹⁰.

La décision prise par Pôle emploi suite à un recours préalable obligatoire doit être motivée et signée par son émetteur. Cette décision peut soit confirmer la sanction prise à l'encontre du demandeur d'emploi, soit l'annuler pour ainsi rétablir le demandeur d'emploi dans ses droits.

1.3.2. Le recours contentieux¹¹

Le demandeur d'emploi, qui conteste une décision de sanction prononcée par Pôle emploi, peut déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif. Cependant, lorsqu'il entend contester une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement auprès du juge administratif, le demandeur d'emploi doit préalablement saisir Pôle emploi d'un recours préalable¹² (cf. point 1.3.1). La saisine directe du juge administratif est irrecevable.

¹⁰ Article L. 231-4 du Code des relations entre le public et l'administration

¹¹ Pour les 3 régions concernées par l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Pays-de-la-Loire) ce recours contentieux devra être précédé d'une saisine du Médiateur de Pôle emploi (Décret n° 2018-101 du 16 février 2018) qui doit intervenir après le recours préalable obligatoire.

¹² Articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du Code du travail

2. Les conséquences de la sanction

2.1. Les effets de la radiation et de la suppression du revenu de remplacement

2.1.1 Les effets de la radiation de la liste des demandeurs d'emploi

La radiation entraîne l'impossibilité pour l'intéressé de se réinscrire sur la liste des demandeurs d'emploi pendant toute la durée de la radiation.

La radiation suspend, de fait, le versement du revenu de remplacement dont bénéficie l'intéressé dans le cas où il est indemnisé.

2.1.2 La suppression du revenu de remplacement

L'article L. 5421-2 du code du travail précise que le revenu de remplacement prend, selon le cas, la forme :

- d'une allocation d'assurance ;
- d'une allocation de solidarité ;
- de l'allocation des travailleurs indépendants et des autres allocations et indemnités régies par les régimes particuliers.

La suppression du revenu de remplacement peut être partielle. Dans ce cas le demandeur d'emploi se voit privé d'une partie de son revenu de remplacement. Lors de la réinscription (à l'issue de sa période de radiation), l'intéressé se verra notifié la reprise de versement d'un droit réduit en durée.

La suppression du revenu de remplacement peut être totale. Dans ce cas, le demandeur d'emploi se voit privé définitivement de son droit. Lors de la réinscription (à l'issue de sa période de radiation), le droit qui a fait l'objet de la sanction est considéré comme éteint.

2.2 La gradation des sanctions et la notion de manquements répétés

La sanction prise à l'encontre du demandeur d'emploi fautif est fonction de la nature du manquement et de sa répétition¹³.

L'appréciation du caractère répété des manquements se fait sur une période de référence de 2 ans à compter de la date de notification de la radiation ou de suppression du revenu de remplacement concernant le premier manquement.

Pour être qualifiés de « répétés », les nouveaux manquements constatés doivent appartenir au même groupe que le ou les anciens manquements sanctionnés.

2.2.1 Les groupes de manquements

Les manquements pouvant justifier l'engagement d'une procédure de sanction sont organisés en trois groupes classés en fonction de la nature et de la durée de la sanction afférente :

- Le premier groupe concerne exclusivement l'absence à rendez-vous ;
- Le deuxième groupe est constitué des manquements suivants :
 - o insuffisance de recherche d'emploi ou d'actions en vue de créer, reprendre ou développer une entreprise ;
 - o absence à ou abandon de formation ;
 - o refus de suivre ou abandon d'une action d'aide à la recherche d'une activité professionnelle ;
 - o refus de 2 offres raisonnables d'emploi ;
 - o refus d'élaborer ou d'actualiser le PPAE ;
 - o refus de se soumettre à une visite médicale destinée à vérifier l'aptitude au travail ou à certains types d'emploi.
- Le troisième groupe est relatif aux fausses déclarations :

¹³ Articles R. 5412-5 et R. 5426-3 du code travail

- fausse déclaration pour être ou demeurer inscrit ;
- fausse déclaration en vue de percevoir indûment le revenu de remplacement ;
- activité professionnelle très brève non déclarée.

Remarque : le manquement pour défaut d'accomplissement de démarches en vue de réaliser son projet de reconversion professionnelle concernant les bénéficiaires du dispositif des démissionnaires (visés au II de l'article L. 5422-1 du code du travail) se distingue de ces 3 groupes de manquements et constitue à lui seul un motif spécifique distinct.

2.2.2 La gradation des sanctions (l'échelle de sanctions)

La répétition d'un manquement au sein d'un même groupe entraîne une sanction plus sévère.

L'échelle de sanction du manquement unique du 1er groupe (absence à rendez-vous)

- Le 1er manquement pour absence à un rendez-vous est sanctionné par une radiation de la liste des demandeurs d'emploi pour une durée de 1 mois (pas de suppression du revenu de remplacement) ;
- le 2ème manquement pour absence à un rendez-vous est sanctionné par une radiation de la liste des demandeurs d'emploi pour une durée de 2 mois et d'une décision de suppression du revenu de remplacement pour une durée de 2 mois ;
- à partir du 3ème manquement, la durée de radiation est portée à 4 mois et la durée de suppression du revenu de remplacement à 4 mois également.

L'échelle de sanction des manquements du 2ème groupe

- La sanction au titre de l'un des manquements du 2ème groupe, emporte dès le 1er manquement, la radiation de la liste des demandeurs d'emploi pour une durée d'un mois ainsi que la suppression du revenu de remplacement à hauteur d'un mois ;
- en cas de 2ème manquement appartenant à ce même groupe, la durée de radiation est portée à 2 mois et la suppression du revenu de remplacement est également de 2 mois ;
- à partir du 3ème manquement appartenant à ce même groupe, la durée de radiation est portée à 4 mois et la suppression du revenu de remplacement est également de 4 mois.

L'échelle de sanction des manquements du 3ème groupe (fausses déclarations)

- Dès le 1er manquement de ce 3ème groupe relatif aux fausses déclarations (sauf le cas de non-déclaration d'activité professionnelle d'une durée très brève), le revenu de remplacement est totalement supprimé.
- et l'intéressé est radié de la liste des demandeurs d'emploi pour une durée de 6 à 12 mois.
- pour la non-déclaration d'activité professionnelle très brève :
 - le 1er manquement est sanctionné par la suppression du revenu de remplacement pour une durée comprise entre 2 et 6 mois et la radiation de la liste des demandeurs d'emploi pour une durée égale à la suppression ;
 - dès le 2ème manquement, le revenu de remplacement est totalement supprimé et la durée de radiation est de 6 mois.

Partie 3 - La pénalité administrative

Sans préjudice des actions en récupération des allocations indûment versées et des poursuites pénales, peuvent faire l'objet d'une pénalité administrative :

- l'inexactitude ou le caractère incomplet des déclarations faites pour bénéficier indûment d'un revenu de remplacement ;
- l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti à des versements indus.

Lorsque l'élément intentionnel est avéré, Pôle emploi prononce une pénalité dont le montant maximum ne peut dépasser 3 000 euros.

Lorsqu'il envisage de prononcer cette pénalité, Pôle emploi informe préalablement par écrit le demandeur d'emploi des faits qui lui sont reprochés et de la pénalité envisagée, en lui indiquant qu'il

dispose d'un délai d'un mois pour présenter des observations écrites ou pour demander à être entendu, le cas échéant assisté d'une personne de son choix.

Pôle emploi se prononce dans un délai de quinze jours à compter de l'expiration du délai d'un mois dans lequel l'intéressé peut présenter des observations écrites ou, si l'intéressé demande à être entendu, à compter de la date de l'audition.

La décision, notifiée à l'intéressé, est motivée. Elle indique le montant de la pénalité et mentionne les voies et délais de recours.

Lorsqu'il entend contester la décision de pénalité administrative, l'intéressé forme un recours préalable obligatoire dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision lui faisant grief. Ce recours n'est pas suspensif.

A défaut de réponse dans le délai de deux mois, l'intéressé peut considérer sa contestation comme rejetée¹⁴. Il peut alors, s'il le souhaite, se pourvoir devant le juge compétent.

Le recouvrement de la pénalité administrative est exercé par Pôle emploi dans les mêmes conditions que celles prévues pour la récupération des paiements indus.

La directrice générale adjointe
en charge de l'offre de services
Misoo Yoon

¹⁴ Article L. 231-4 du Code des relations entre le public et l'administration